



Syndicat Mixte du Parc d'Activités multi-sites
105 rue Louis Blanc
60 762 MONTATAIRE
03 44 25 25 46

Société d'Aménagement de l'Oise
36, avenue Salvador Allendé
60 000 BEAUVAIS
03 44 06 27 75



Syndicat Mixte du Parc d'Activités multi-sites de la Vallée de la Brèche

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ZAC A VOCATION ECONOMIQUE SUR LA COMMUNE DE MOGNEVILLE

Octobre 2020

Pièce 4 : Caractéristiques générales des ouvrages les plus importants

Maîtrise d'œuvre pré-opérationnelle



Expertise Urbaine
26, rue des Amandiers 92 000 NANTERRE
Tél : 01 81 93 84 30 – Fax : 01 41 18 09 22



Yoman Projet
44, rue de la Grande Ile – 77 100 MEAUX
Tél : 06 10 70 95 70



Denis Targowla Architecte DPLG/DEA Paysage
47, avenue Reille 75 014 PARIS
Tél : 01 45 89 83 16



GNAT Ingénierie
10, rue Clément Ader BP 1018 – 51 685 REIMS Cedex 2
Tél : 03 26 82 32 55

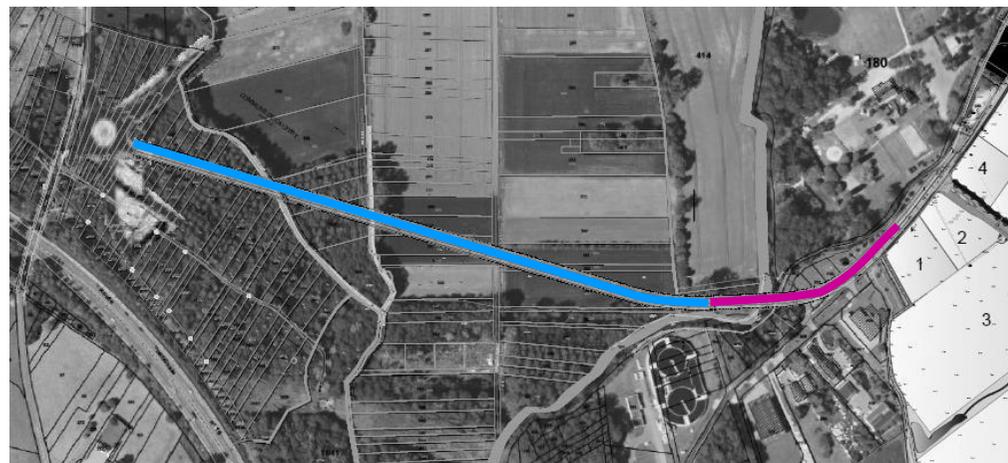
CARACTERISTIQUES GENERALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS

Le barreau routier

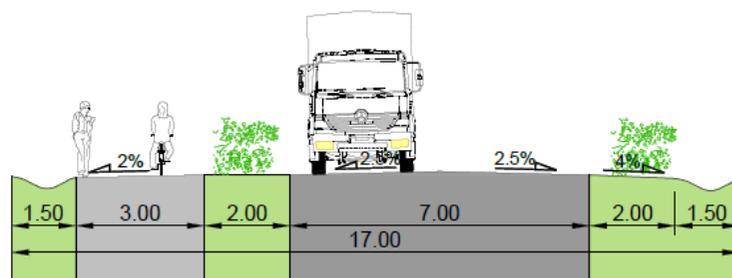
La voirie : le barreau routier se déroulera sur une longueur approximative de 890 mètres depuis la rue de la Brèche jusqu'au futur giratoire du projet de déviation RD62. **L'emprise varie de 17.00 à 13.00 mètres** selon les coupes types ci-jointes. Ces coupes types détaillent les principes constructifs.

- La coupe type AA' s'applique **du giratoire RD1016 à l'ouvrage de franchissement de la Brèche.**
- La coupe type BB' s'applique **de l'ouvrage de franchissement de la Brèche à l'entrée de la ZAC**, pour permettre le passage sur la Brèche et conserver une continuité avec le profil de la ZAC.

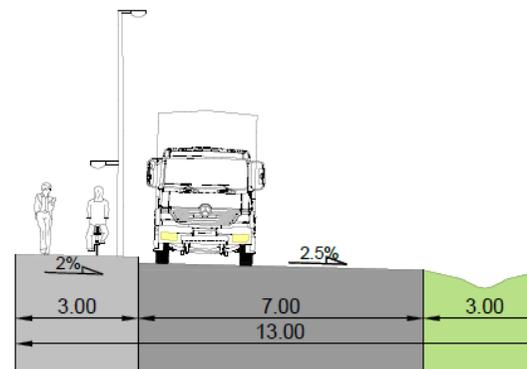
Les deux profils intègrent **une chaussée dédiée aux véhicules** d'une largeur de 7.00 mètres. En complément, **une voirie mixte piéton et cycliste**, est envisagée pour favoriser la desserte de la future ZAC par les modes doux. Pour respecter les mesures compensatoires de l'étude d'impact, une double haie dense longitudinale sera implantée sur une partie du profil pour préserver au maximum les enjeux écologiques soulignés.



COUPE AA'



COUPE BB'



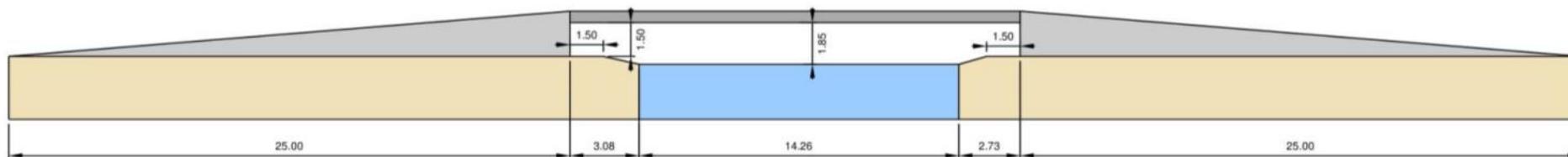
Coupe de voirie extrait de l'avant-projet du barreau routier
Source : GNAT Ingénierie

Les réseaux divers : le projet de barreau n'envisage pas de réseaux divers (eaux usées, eau potable, télécom, gaz, éclairage public).

Les eaux pluviales : les eaux pluviales du barreau routier seront traitées par des noues longitudinales à la voirie et dirigées vers un bassin principal. L'inclinaison de la chaussée et de l'espace mixte permet l'écoulement de l'eau vers les noues.

L'ouvrage d'art du barreau routier

Dans le cadre de la réalisation du barreau routier, un ouvrage devra être construit afin de franchir la Brèche. Cet ouvrage d'art devra respecter les rives du cours d'eau et permettre son bon écoulement. Une étude technique approfondie devra être mise en œuvre au stade PRO pour définir les caractéristiques techniques et les dimensions de ce dernier. Néanmoins, les caractéristiques de l'ouvrage devront a minima respecter les éléments ci-dessous.



Coupe type de l'ouvrage d'art (sous réserve des études techniques nécessaires à préciser ses caractéristiques techniques et dimensions)

Source : Yoman Projet

La Zone d'Aménagement Concerté

La voirie :

Un accès pour l'entrée du lot d'activités au niveau de la connexion sur la rue de la Brèche sera réalisé. Celui-ci permettra la réalisation d'une entrée qualitative. Le cas échéant, il pourra être composé d'un îlot central, agrémenté de plantations.

Les informations suivantes concernent notamment le projet du lot d'activités dont la définition relève de la conception du porteur de projet. Elles sont donc indicatives et pourront être reprises dans le cahier des charges des prescriptions urbaines, architecturales, environnementales et paysagères.

Le projet d'aménagement du lot serait composé d'une desserte interne Nord-Sud affectée aux PL et aux véhicules légers.

L'assainissement : les principes d'assainissement pour la ZAC retenus au stade de l'avant-projet sont les suivantes :

- **Le réseau eaux usées :** l'intégralité des rejets des eaux usées du lot seront repris dans un réseau collectif sous chaussée jusqu'à plusieurs points de connexion si nécessaire. Un système gravitaire sera mis en place pour relier la station d'épuration présente à proximité du site. Des connexions sont envisagées sur la rue de la Brèche et de la Fontaine Saint Denis où là encore, une canalisation chemine les eaux usées en direction de la STEP. Dans le cadre des études opérationnelles préalables au dossier de réalisation de ZAC, une connexion pourrait être envisagée au niveau de l'espace vert central où une canalisation se trouve le long du chemin des Blancarts.
- **Le réseau eaux pluviales :** les techniques de gestion alternative des eaux pluviales sont privilégiées pour l'aménagement dans la Zone d'Activités. Les aménagements réalisés participeront pleinement à conforter l'aspect paysager de la ZAC. Il pourrait être développer un réseau interne au lot de noues en parallèle des voiries privatives. Des ouvrages de tamponnement seraient localisés à divers endroits de la zone en fonction des points bas de l'opération et des quatre bassins versants identifiés. La gestion des eaux pluviales est basée sur des pluies d'occurrence vingtennale.

Les réseaux divers : la viabilisation de la zone d'activités passe par le raccordement aux réseaux existants.

- **L'eau potable et la défense incendie :** la desserte sera assurée à partir du réseau AEP existant au niveau de la rue de la Fontaine Saint Denis. La défense incendie est assurée par des poteaux incendie implantée tous les 150 mètres environ.
- **Le réseau électrique :** les études de raccordement électrique seront gérées par la SICAE Oise. A ce stade, un poste transformateur, a priori privatif, sera implanté en fonction du besoin.
- **L'éclairage public :** L'éclairage de l'accès à la zone sera assuré par des candélabres.
- **Le génie civil Telecom et Fibre Optique :** Les réseaux existants sont localisés au niveau de la rue de la Fontaine Saint Denis. Un Génie Civil dédié à la fibre pourra être prévu en parallèle du réseau télécom en fonction du développement de la fibre sur le territoire. Il est prévu une infrastructure complète composée de fourreaux et de chambres de tirage pour la desserte du lot. Les branchements sont prévus, une chambre de branchement sera prévue pour le lot en limite de propriété.
- **Le gaz :** la desserte en gaz naturel fera l'objet d'une convention entre GRDF et le syndicat, en fonction de l'intérêt du porteur de projet sur cette solution.